

DEPARTEMENT DE LA LOZERE
COMMUNAUTE DE COMMUNES
AUBRAC LOT CAUSSES TARN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 8 février 2024

L'an deux mille vingt-quatre,
le huit février,
à 20 heures 30 minutes,

Le Conseil de la Communauté de Communes AUBRAC LOT CAUSSES TARN, dûment convoqué le 31 janvier 2024, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la Loi, à la Mairie La CANOURGUE, sous la présidence de M. Jean-Claude SALEIL, Président.

NOMBRE DE
DELEGUES

En exercice : 34
Présents : 21
Votants : 28

D24.011

Présents : RODRIGUES David, SAGNET-POUGET Valérie, MALZAC Claude, LAFON Madeleine, ROCHEREAU-POUGET Bernadette, CASTAN Emmanuel, BONICEL Bernard, SEGUIN Pierre-Henri (suppléant de RODIER Yves), VAYSSIER Jean-Louis, JURQUET Didier, GROUSSET Joël, KLING Jacqueline, CAYREL Jean-Claude, CONFORT René, BONICEL Pascale, LAFOURCADE Noël, RODIER Colette, FERNANDEZ Florence, BADAROUX Suzanne, SALEIL Jean-Claude et SEGUIN Denis.

Absents : CITERIN-NORMANDIN Sylvie, VALENTIN Denis (pouvoir à RODRIGUEZ David), FABRE Jean (pouvoir à MALZAC Claude), VALENTIN Christine (pouvoir à ROCHEREAU-POUGET Bernadette), BLANC Sébastien (pouvoir à LAFON Madeleine), POUDEVIGNE Roger, POQUET Pascal, RODIER Yves remplacé par suppléant, CABIROU Christian, SALENDRES Jean-Sébastien, ROCHOUX Philippe, JACQUES Jérôme (pouvoir à FERNANDEZ Florence), POURQUIER Jean-Paul (pouvoir à SALEIL Jean-Claude) et DE SOUSA Guy (pouvoir à SEGUIN Denis).

Mme LAFON Madeleine a été nommée secrétaire de séance.

POUR : 28

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 0

D24.011 : ADOPTION REGLEMENT INTERIEUR

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée qu'afin d'organiser le travail au sein de la CC ALCT, un projet de règlement intérieur a été établi en concertation avec les agents. Il avait été présenté lors du conseil communautaire du 12/10/2023 pour avis préalable à la consultation CST (comité social territorial).

Vu l'avis du Comité Social territorial du 16/11/2023,

Où l'exposé et après avoir délibéré, le Conseil Communautaire,

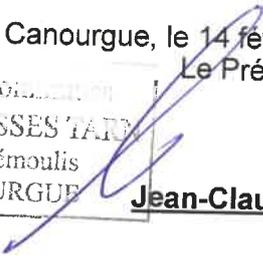
APPROUVE le projet de règlement intérieur annexé.

Monsieur le Président ou le Vice-Président, Madame la Directrice Générale des services sont chargés de l'exécution de cette délibération.

Pour copie certifiée conforme,

La Canourgue, le 14 février 2024
Le Président,

Communauté de Communes
AUBRAC LOT CAUSSES TARD
16, Quartier de Trémoulis
48500 LA CANOURGUE


Jean-Claude SALEIL